



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 2026-214 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2026, ses membres ont adopté le règlement n° 2016-214 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ;

QUE ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être consulté aux pages *Règlements généraux* et *Conseil municipal* du site internet de la Municipalité, ou une copie de celui-ci peut être obtenue moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 19^e jour du mois de mai 2026.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général